

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DISTRIBUTION DES PROFESSIONS DE FOI DES CANDIDATS POUR LE 2 ÈME TOUR

Laon, le 21 juin 2021

Les professions de foi des candidats qualifiés pour le 2^e tour des élections départementales et régionales transmis par voie postale seront distribuées dans les boîtes à lettres jusqu'au samedi 26 juin après-midi.

Afin de favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'Intérieur propose aux candidats qui le souhaitent de publier leurs professions de foi.

Vous pouvez les consulter sur ce site : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr>, accessible à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, smartphone, tablette).

